

Règlement des épreuves sportives du Trail Velleron Piégros

Article 1 – Organisation

L'association sportive loi 1901, 400Team Raid domiciliée à Caumont sur Durance chez Raichon Sébastien - 84510 Caumont sur Durance, organise le ***dimanche 14 Juin 2026*** la 2^{ème} édition du Trail Velleron Piégros

- Président : Raichon Sébastien
- Organisateur : [Thomas Gaudion](mailto:thomas.gaudion@laposte.net) thomas.gaudion@laposte.net

Article 2 – Les parcours

Cette épreuve est ouverte aux coureurs Hommes et Femmes à partir de la ***catégorie Cadet*** pour la ***course nature de 8km (D+ 170m)*** et de la ***catégorie Junior*** pour le ***Trail de 14km (D+ 420m)***.

Les courses se dérouleront sur monotraces et chemins balisés au sein du massif de Piégros commune de Velleron et Pernes les Fontaines avec un départ déporté en colline (1,5 km du lieu d'accueil) et une arrivée sur la place de la mairie :

Départ 9H pour le 8km et 9H15 pour le 14km, comptez 15min pour se rendre au départ en guise d'échauffement.

Article 3 – Admission et inscription

L'inscription ne sera effective qu'à réception du dossier complet :

- Bulletin d'inscription dûment rempli avec lecture et acceptation du règlement de l'épreuve.
- ***Licence sportive FFA uniquement en cours de validité où Remplir le Parcours Prévention Santé***
- Paiement : 14 euros pour le parcours de 14km et 10 euros pour le parcours de 8km.
- Pour l'ensemble des distances, une autorisation parentale est obligatoire pour les mineurs.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation du fait du coureur ou d'annulation des courses pour force majeure.

Les inscriptions sont possibles :

- Site NIKROME : www.nikrome.com à partir du 1^{er} MARS jusqu'au 10 JUIN.

Article 4 – Retrait des dossards

- **Dimanche 14 Juin à partir de 7H30 et jusqu'à 8H30 au stade de VELLERON**

Chaque coureur doit prévoir des épingles de fixation du dossard.

Le port du dossard est obligatoire à l'avant, visible dans son intégralité et en permanence.

Article 5 – Sécurité :

Les participants sont tenus de respecter le circuit tracé et balisé par l'organisation, à l'aide d'un balisage provisoire. Un briefing sera organisé avant le départ pour spécifier les consignes de course (passages techniques, barrières horaires, emplacements des ravitaillements et des dispositifs de secours...).

L'accompagnement en VTT ou autre est interdit ainsi que la course en compagnie d'un animal. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours.

Il est strictement interdit de fumer ou jeter des objets en ignition sur l'ensemble des lieux de la manifestation.

Le concurrent qui abandonnera remettra impérativement son dossard, soit à un poste de ravitaillement, soit aux organisateurs, soit à l'arrivée. Ne jamais quitter la course sans prévenir l'organisation.

Article 6 – Ravitaillements

1 poste de ravitaillement liquide est prévu sur le 14km (km 7)

L'abandon de déchets ou matériel, hors des zones de collecte, est strictement interdit. Un buffet sera offert aux coureurs à la fin des deux épreuves.

Article 7 – Assistance

Les concurrents se doivent secours et entraide, tout manquement pourra entraîner une disqualification. Des signaleurs avec téléphones portables seront présents sur le parcours.

Un médecin et des secouristes composent l'équipe de secours fixe et itinérante.

Article 8 – Assurance

L'association 400 TeamRaid est couverte par une assurance (Allianz) et décline toute responsabilité pour d'éventuels accidents physiologiques immédiats et futurs.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants d'avoir leur propre Assurance Individuelle Accident qui couvre leurs pratiques sportives ou de loisirs.

Article 9 – Classement et récompenses

Un lot sera remis à chaque participant. Pour les parcours de 14km et 8km, le chronométrage et classement sera réalisé par NIKROME.

- **Le Trail de Piégros - 14km** : 3 premiers aux scratch hommes et femmes ; 1^{er} de chaque catégorie*.
- **La course nature - 8km** : 3 premiers aux scratch hommes et femmes ; 1^{er} de chaque catégorie*.

* sans cumul

Article 10 – Conditions générales

En cas de force majeure, l'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement et le parcours ou d'annuler la course pour assurer la sécurité des participants.

Les coureurs, de par leur participation, autorisent la presse et le comité d'organisation à exploiter les images et photos réalisées pendant la course.

L'inscription à l'épreuve implique automatiquement la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Tout coureur ne respectant pas le présent règlement pourra être disqualifié.